



## Lettre d'information municipale – Mars 2015



Des bouleversements importants sont à prévoir dans l'organisation et la gestion des collectivités locales. De plus en plus de compétences vont être transférées des communes aux communautés de communes.

C'est le cas de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme (PLU) qui de par la loi, dite loi « ALUR » (pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) votée en 2014, va devoir se faire au niveau intercommunal. On les appellera alors les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi).

Les PLU sont des documents qui régissent les règles de construction et qui définissent les secteurs naturels, agricoles et constructibles du territoire. C'est à partir de ces documents que les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme) sont délivrées ou refusées, c'est dire leur importance.

Pour Lescheraines, le PLU a été approuvé en 2007. Sa prochaine mouture sera probablement élaborée avec l'ensemble des 13 autres communes du Cœur des Bauges.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'hiver.

Albert DARVEY,  
Maire de Lescheraines, Conseiller Général.

### VIE SCOLAIRE



Depuis le mois de janvier 2015, les enfants du groupe scolaire de Lescheraines ont découvert de nouvelles activités lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Ces temps sont principalement animés et encadrés par le personnel communal, mais également soutenus par des bénévoles et des intervenants extérieurs, ce qui a permis d'alléger le nombre d'enfants dans chaque groupe.

Ainsi, les enfants de maternelle ont pu affiner leur motricité avec la fabrication d'un jeu de quilles « Chamboule-Tout » aux formes d'animaux, et s'initier à l'anglais, le vendredi, grâce à la participation bénévole d'un parent d'élève anglophone. Certains élèves de primaire ont quant à eux joué leurs premières parties mouvements d'échecs accompagnés par Mme Michèle Lussu, bénévole. Les mardis, un groupe a découvert la chorale (intervenante : Mme Nataly Bouchoux) tandis que d'autres apprenaient à respecter des règles sur des jeux de groupe ou développaient leur sens artistique. Les vendredis, les enfants ont participé en petit groupe à une activité mosaïque (intervenante : Mme Marion Cain), ou ont pu faire leurs premiers pas dans le reportage (bénévole : Mme Ginette Merlin).

Les activités d'anglais, mosaïque, chant, échecs, reportage, jeux (ping-pong entre autre) et bricolages (préparation d'un jeu sur le principe de « Koh Lanta », fabrication de masques pour les « petits ») se poursuivront sur le 2ème trimestre jusqu'aux vacances de printemps et seront complétées par une initiation à la danse africaine pour les 5/6 ans. A partir d'avril, une activité culinaire sera également proposée par un parent d'élève ainsi qu'une activité « découverte des couleurs » proposée par Mme Michèle Lussu (bénévole) avec la réalisation d'expériences scientifiques.

Nous remercions de tout cœur les bénévoles, et accueillerons avec plaisir toute nouvelle participation !

### RECENSEMENT DE LA POPULATION



Le recensement de la population a été effectué du 15 janvier au 14 février 2015. La mairie remercie l'ensemble de la population pour l'accueil réservé aux agents recenseurs.

Les résultats vous seront communiqués dans les prochains mois.

# LE RECENSEMENT OBLIGATOIRE A 16 ANS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, filles et garçons, doivent se faire recenser. Cette obligation est à effectuer dans les trois mois suivant leur seizième anniversaire. **ATTENTION : vous avez eu 16 ans avant le 31 décembre 2014, vous devez vous présenter en mairie avant le 31 mars 2015, muni du livret de famille et d'une pièce d'identité.**



## ELECTIONS DÉPARTEMENTALES 2015

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 a instauré des modifications :

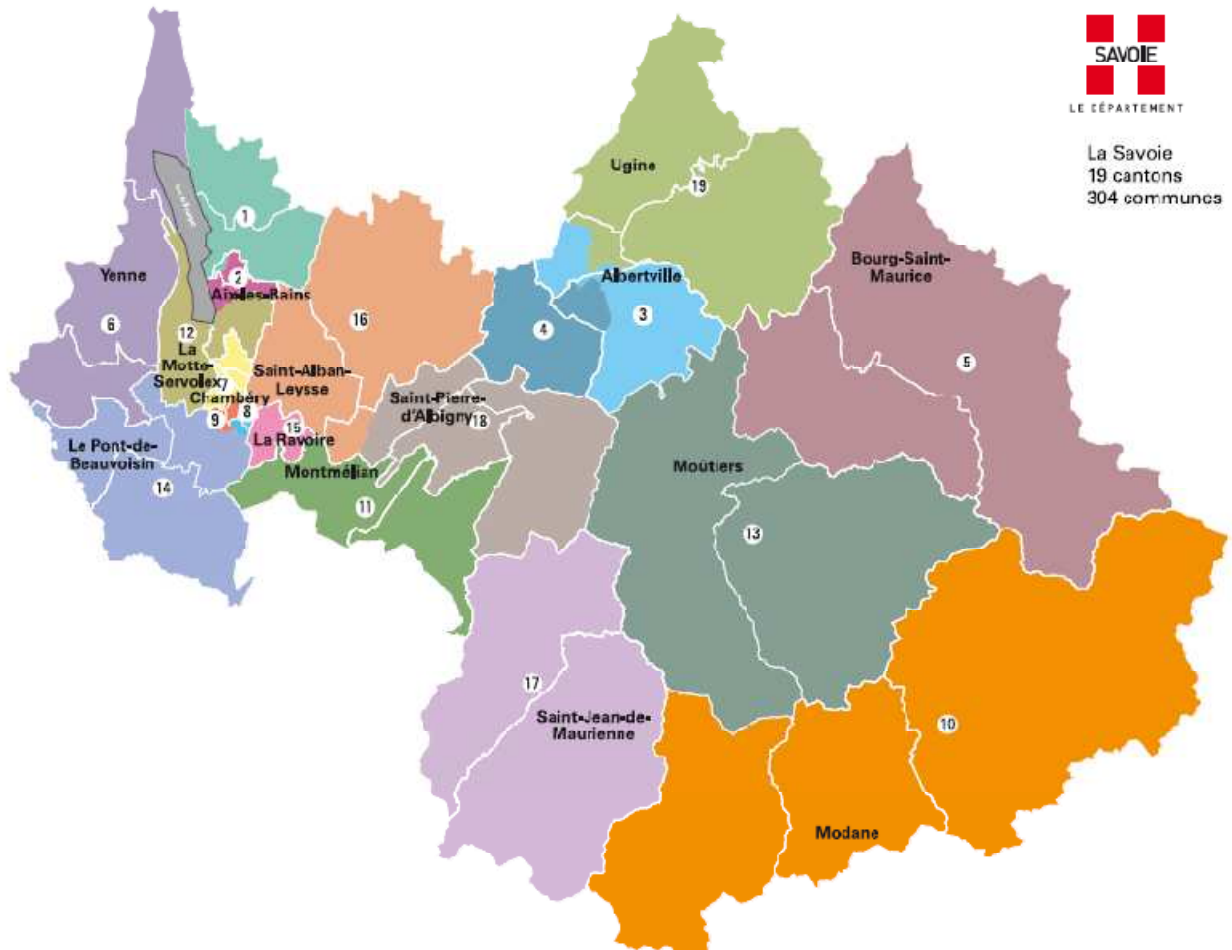
- les conseils généraux et conseillers généraux sont renommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux
- les conseils départementaux sont renouvelés dans leur ensemble et non plus par moitié en deux séries, tous les 6 ans
- les conseillers départementaux sont désormais élus au scrutin binominal mixte majoritaire à deux tours : deux conseillers départementaux de sexe différent formant un binôme sont élus dans chaque canton.

A ce titre, les élections départementales remplacent les élections cantonales.

**Ces élections auront lieu les 22 et 29 mars 2015 : le bureau de vote sera ouvert de 08h00 à 18h00.**

Il s'agira d'élire un binôme femme-homme titulaire, accompagné d'un autre binôme femme-homme suppléant. Cette disposition vise à poursuivre l'objectif de parité qui avait commencé à être mis en œuvre depuis la loi du 31 janvier 2007.

Les conseillers départementaux élus représenteront le nouveau canton de Saint-Alban-Leyse, regroupant les anciens cantons du Châtelard et de Saint-Alban-Leyse, pour une population totale de près de 23 000 habitants (voir canton n°16 sur la carte).



# LE BUDGET COMMUNAL : LES COMPTES 2014

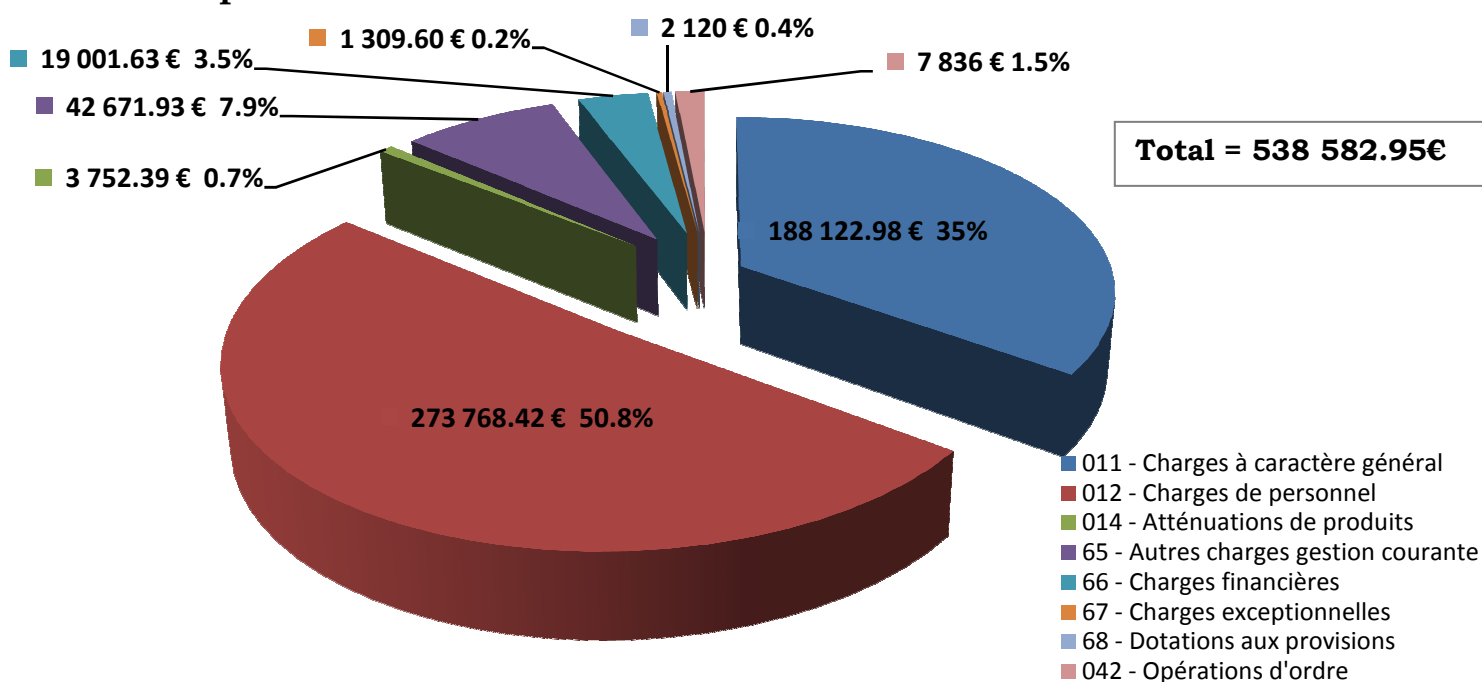
En fonctionnement, les dépenses représentent 538 582.95 € et les recettes 766 980.13 € soit un résultat positif de 228 397.18 €.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 532 240.50 € :

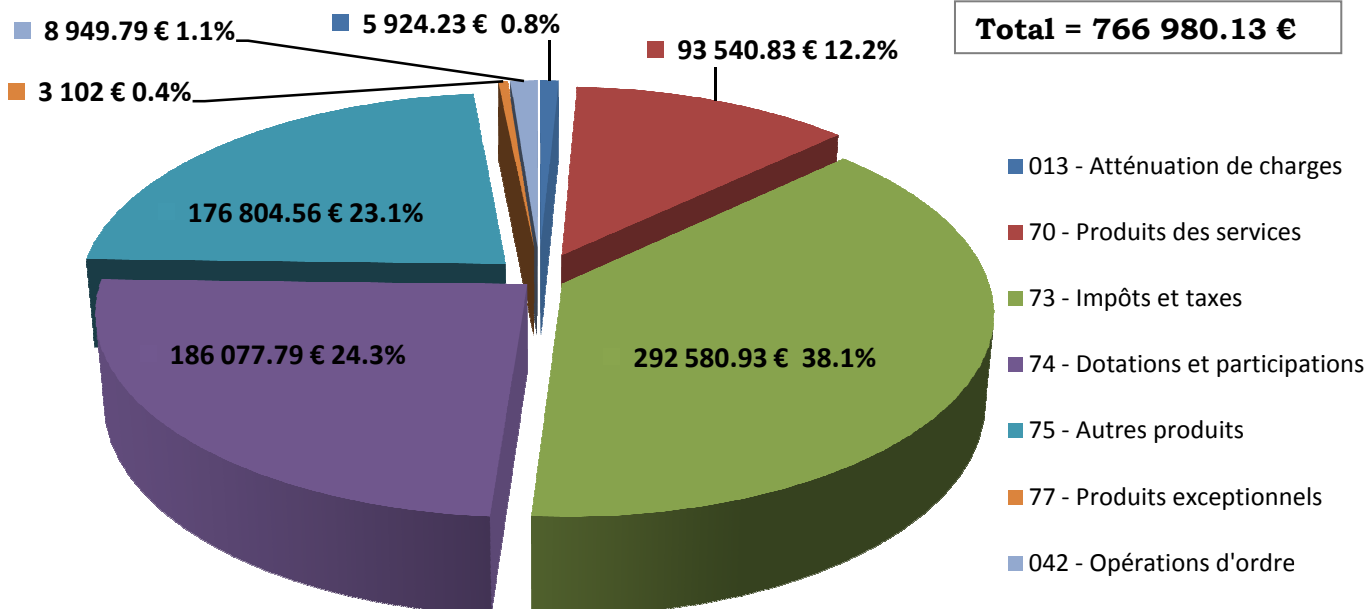
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Remboursement du capital des emprunts	69 358.64 €	Restauration du four du Crozet	18 316.32 €
Achat de terrain	320.00 €	Travaux divers sur les bâtiments et l'école	1 745.63 €
Mairie : matériel informatique et logiciel	3 845.20 €	Réhabilitation du presbytère – Le Mottay	226 938.00 €
Révision du PLU	5 425.21 €	Travaux de voirie	21 231.87 €
Etude d'urbanisme du Chef Lieu	12 582.00 €	Aménagements de la base de loisirs	158 582.52 €
Extension du réseau électrique La Pallud	4 945.32 €	Opérations d'ordre entre sections	8 949.79 €

Les recettes d'investissement proviennent de subventions pour un quart (Europe, Région, Département), de dotations fonds divers (compensation de la TVA, Taxe d'aménagement) pour un autre quart, le reste étant financé par l'excédent de fonctionnement de l'année 2013.

## Dépenses de Fonctionnement 2014



## Recettes de Fonctionnement 2014



# LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Le service est géré et assuré par la Communauté de Communes du Cœur des Bauges. Les ordures ménagères sont ramassées en porte à porte ou en collecte collective (pour les immeubles ou lorsque le camion ne peut pas accéder) le vendredi. Le ramassage a lieu le mercredi pour le village de St-Martin. Chaque foyer dispose d'un conteneur normalisé (en vente à la Communauté de Communes – TEL 04 79 54 81 43) ou utilise les conteneurs collectifs.

**RAPPEL : la zone de tri située sur la zone artisanale de la Madeleine n'est pas destinée à recevoir les ordures ménagères.**

## LES ECHOS

### Cérémonie des vœux de la commune de Lescheraines



La première cérémonie des vœux des élus de Lescheraines s'est déroulée le vendredi 9 janvier 2015, en présence de Mme Bernadette Laclais, Députée, Mr Pierre Hémar, Président de la Communauté de Communes et Mr Philippe Gamen, Président du Parc Naturel Régional du Massif des Bauges.

Nous avons eu l'occasion de présenter un premier bilan de nos actions depuis notre élection en mars 2014. L'application de la réforme des rythmes scolaires a engendré d'importantes réflexions : une réorganisation des heures d'enseignement sur 4.5 jours et la mise en place d'activités pour les enfants de maternelle et de primaire. Nous avons ensuite détaillé les différents travaux réalisés, présenté le bilan de la saison d'été de la base de loisirs et terminé en évoquant les projets de l'année à venir : la mise en place de la signalétique, l'aménagement de la salle polyvalente (chauffage, équipement cuisine, sol...), l'installation d'un nouveau sanitaire près du plan d'eau...

La municipalité remercie toutes les personnes présentes lors de cette soirée.



Le jeudi 22 janvier 2015, l'équipe municipale a présenté ses vœux à l'ensemble des agents de la commune et de la Régie Touristique autour de la galette.



Mr Laurent THIVOLLE, Directeur

### L'entreprise C2E, toujours plus « câblée »...

A noter dans la presse, un article très élogieux paru dans *l'Echo des Pays de Savoie*, le 16 janvier 2015 sur l'entreprise C2E dont un des sites de production se trouve sur notre commune. L'entreprise spécialisée dans le « *cablage filaire et l'assemblage électromécanique pour les industries du médical, de l'automobile, de la robotique, de l'électroménager et de la viticulture [...] mise sur une croissance significative à court terme des câbles complexes, des armoires et des coffrets électriques (40% du CA) qui alimentent machines (type radio...) et équipements industriels* ». L'article met également en valeur le recrutement de cinq personnes dont un responsable de production et technique, l'extension prochaine de sa structure commerciale (2 postes à pourvoir), ainsi que l'engagement de l'entreprise sur le plan de la formation. Nous souhaitons à l'entreprise CE2 de continuer sur cette belle lancée !

Si vous souhaitez recevoir cette lettre par mail, communiquez votre adresse mail à la mairie. **Mairie de Lescheraines** : téléphone 04.79.63.32.64 – mail : [mairie.lescheraines@wanadoo.fr](mailto:mairie.lescheraines@wanadoo.fr). Horaires d'ouverture : le lundi de 16h à 18h / du mardi au vendredi de 9h à 12h.

Les personnes souhaitant avoir des informations complémentaires sur différents sujets concernant la commune peuvent en faire part à la mairie. Rédaction de la lettre d'information municipale par la commission communication composée de Sylvie BEAUDOIRE, Albert DARVEY, Marylin DELSOL, Marie POTTER et Frédéric PETIT / Impression réalisée par ALLO COPY Chambéry